



91 morts, 2 meurtres et une tentative de meurtre en une semaine, c'est beaucoup trop selon le RPCU

Montréal, 29 juin 2012 – La publication du nouveau *Rapport semestriel des incidents et accidents* tombe à un bien mauvais moment avec les deux meurtres et la tentative de meurtre au CHUM. Selon les données du registre, 91 morts dues à des accidents ont eu lieu dans les établissements de santé au Québec au cours des six derniers mois. « *C'est beaucoup trop!* » a déclaré le président du Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), monsieur Claude Ménard.

N'étant ni des accidents ni des incidents, ces meurtres feront-ils partie du prochain rapport semestriel, se demande d'ailleurs le RPCU?

Le Regroupement provincial des comités des usagers croit que plusieurs décès auraient pu être évités. En effet, comme plus de la moitié des décès sont la conséquence de chutes chez des personnes âgées, le RPCU croit que la médication mal adaptée pourrait en être la cause.

« *Les spécialistes s'entendent pour dire qu'une des causes principales des chutes chez les personnes âgées est reliée à la médication* » avance monsieur Pierre Blain, directeur général du RPCU. « *Une médication inappropriée est souvent en cause. Le personnel médical devrait s'assurer que la personne âgée en institution a une médication appropriée à sa condition et que des suivis réguliers sont faits* ».

Le RPCU s'étonne que les établissements de santé ne fournissent pas tous des données sur les incidents et accidents. « *Il n'est pas normal que le ministre de la Santé et des Services sociaux ne puisse imposer aux établissements l'obligation de fournir des données relatives aux accidents et aux incidents dans leur établissement. Si tous les établissements étaient assujettis à cette obligation, le ministre pourrait fournir une évaluation précise de la situation* » d'ajouter monsieur Blain.

Le RPCU tient toutefois à rappeler que la très grande majorité des incidents qui sont rapportés dans le registre n'ont entraîné aucune conséquence sérieuse et que la publication de ces données démontre la grande transparence du système de santé. « *La sécurité des personnes qui fréquentent ou qui vivent dans les établissements de santé doit néanmoins demeurer une priorité et, à cet égard, les établissements doivent revoir leur façon de procéder* » de conclure monsieur Blain.

Profil de l'organisme

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux.